

« Les possibilités d'être après la torture ». Muriel Montagut, Université Paris 7

RESUME

Les écrits concernant la torture s'orientent habituellement vers la description symptomatique de ses effets traumatiques. La dimension sociopolitique, pourtant fondamentale à la compréhension et à l'accompagnement clinique des personnes ayant été torturées, est souvent délaissée au profit d'une appréhension victimisante. Cette conférence revient sur une recherche effectuée dans le cadre d'un doctorat au *Laboratoire de Changement Social et Politique* de l'Université de Paris 7, visant à souligner la nécessité de replacer dans le contexte thérapeutique et plus généralement dans la manière d'appréhender la torture de tout un chacun, la dimension sociopolitique au centre de l'analyse de ce qu'elle représente. Les choix théoriques qui ont sous-tendu cette recherche y sont explicités, notamment l'approche pluriréférentielle (alliant psychologie, sociologie et phénoménologie afin d'avoir une approche holistique du fait totalitaire), la théorisation d'un système torturant, de ses logiques, ses enjeux et ses effets tant individuels que sociétaux ; d'un point de vue méthodologique, le focus portera sur la volonté de retranscrire ce vécu de la torture d'une manière incarnée à travers des récits et des entretiens recueillis auprès d'anciens patients en situation d'exil (demandeurs d'asile, réfugiés statutaires, dublinés, déboutés du droit d'asile). Les résultats ont montré que l'être humain se brise selon des points de ruptures déterminés : il perd ses assises subjectives, ses capacités relationnelles et ses assises dans le monde. La désarticulation entre le Moi, Autrui, et le Monde, est au centre des effets de la torture, et ce quelques soient les déclinaisons personnelles de cette désarticulation. Sur du long terme, l'impact du système torturant apparaît comme indélébile sur l'humain qui l'a subi : la désémprise partielle du lien totalitaire n'est souvent possible qu'au prix d'une fracture de l'être. Ce dégagement ne se réduit pas à la disparition des manifestations symptomatologiques induites par les actes de torture, car la croyance selon laquelle toute relation humaine porte en elle de façon embryonnaire une relation de pouvoir et d'émprise est toujours opérante. Les données recueillies montrent que si avec le temps, il est indéniable que la lutte contre l'influence du

¹ Séance enregistrée. Voir site : exil-ciph.com

système torturant s'apaise, il en résulte sur les êtres l'empreinte durable de l'*intranquillité*.

MOTS CLEFS : Système torturant, Emprise, Dégagement, Transdisciplinarité

INTRODUCTION

Cette recherche intitulée « Les possibilités d'être après la torture » menée au *Laboratoire de Changement Social et Politique* de l'Université de Paris Diderot est née d'une pratique en tant que psychologue clinicienne auprès de personnes en situation d'exil en France. Elle est issue du constat que les patients qui avaient été torturés étaient mis à mal dans leur capacité d'être, de penser, de rentrer en relation avec autrui. La torture semblait avoir altéré leurs possibilités d'être car ils avaient développé un rapport au monde tout à fait singulier. Par « possibilité d'être », j'entends la capacité du sujet de se mouvoir de manière fluide entre trois pôles, le Moi, Autrui et le Monde : cela comprend à la fois les capacités de subjectivation, d'interaction avec autrui et avec le monde environnant.

Il me semblait dans les premiers temps de cette recherche, que le vécu de la torture venait rigidifier, voire rompre cette négociation permanente de l'être avec lui-même et avec autrui, et pouvait être à l'origine du sentiment de désappartenance à la communauté humaine qui revenait dans nombre de suivis, lorsque les personnes m'indiquaient ne plus appartenir au « monde des vivants », mais à celui des « morts ». La question qui m'a alors animée et m'a suivie tout au long de ma thèse était : comment se dégage-t-on des effets de la torture ?

J'avais à l'esprit le suicide de Jean Améry, écrivain autrichien qui en 1943 avait été torturé au fort de Breendonk (Belgique) en raison de ses activités de militant en Belgique puis déporté à Auschwitz². Son suicide associé aux doutes persistants des personnes que je rencontrais de pouvoir vivre dans ce monde après les sévices, m'amenaient à me demander s'il était véritablement possible de se dégager un jour des effets de la torture.

En me posant la question de la sorte, je considérais la torture par ses effets d'emprise avec lesquels le sujet avait à se débattre. Je réalisais que pour saisir la façon dont il était susceptible de se dégager de cette emprise, il me fallait avant tout comprendre ce que recouvrait cette emprise.

Cette prise de conscience a généré un basculement épistémologique, qui s'est traduit par l'abandon de ma thèse entamée dans le champ disciplinaire de la psychanalyse, et sa poursuite

² AMÉRY J., *Par-delà le crime et le châtement : essai pour surmonter l'insurmontable* (1966), Arles, Actes Sud, Babel, 2004.

dans un laboratoire de sociologie clinique. J'ai délaissé (provisoirement) les effets de la torture pour théoriser l'idée d'un « système torturant. »

Par cette appellation je voulais relever l'idée que torture ne se réduit pas à un acte mais englobe sous son aspect structurel trois éléments constitutifs et interdépendants : les actes de torture, le contexte qui les a rendus possibles (contexte totalitaire, de belligérance, ou de violence privé) et l'intention avec laquelle les tortures ont été produites (intention du tortionnaire ou du commanditaire).

L'analyse du système torturant m'a rapidement amenée à me détacher des référentiels disciplinaires : par exemple en voulant saisir l'intention avec laquelle l'acte de torture a été posé, il me fallait impérativement regarder du côté du tortionnaire. Agit-il par obéissance (expérience de Stanley Milgram³) ? Quelles sont les conditions qui lui permettent de passer d'un désaccord au refus d'obtempérer (Christopher Browning⁴) ? J'explorais l'hypothèse de l'individu pris dans un engrenage de violence, considérais la façon dont les tortionnaires pouvaient se construire par un processus de désaffiliation et de réaffiliation (Françoise Sironi et Raphaëlle Branche⁵). L'analyse de ces éléments contextuels m'ont permis de relever l'importance de deux processus psychosociaux, la recherche d'identification virile et le désir de vengeance, comme étant moteurs du passage à l'acte. Quant au sadisme, j'en dirai un mot tout à l'heure.

Ma recherche doctorale a consisté à analyser les logiques, les enjeux, et les effets du système torturant. En terme de logique, nous pourrions en retenir quatre : la logique judiciaire qui tend à utiliser la torture comme moyen de recueillir des renseignements ; la logique rééducative qui vise à transformer les comportements ; la logique punitive dans laquelle l'acte de torture est associé à un désir de vengeance. Une logique d'emprise existe de manière intrinsèque dans les trois précédentes. Concernant les enjeux de la torture, il s'agissait notamment d'analyser l'emprise inhérente à la torture, de questionner la recherche d'aveu qui lui est très souvent associée (est-ce que finalement l'aveu ne viserait pas à faire taire ?), la recherche de douleur, la désaffiliation d'avec le groupe d'appartenance et la déculturation.

Je reviendrai dans cette intervention sur les choix théoriques et méthodologiques qui ont sous-tendus cette recherche, et tout d'abord le choix d'une approche théorique multiréférentielle.

³ MILGRAM S., *La soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

⁴ BROWNING R.C., *Des hommes ordinaires : le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne (1992)*, Paris, Tallandier, 2007.

⁵ BRANCHE R., SIRONI F., *La torture aux frontières de l'humain*, Revue internationale des sciences sociales, 4/2002, n°174, p. 591-600. Lien internet : www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2002-4-page-591.htm.

1 – Approche multiréférentielle ou transdisciplinaire

Psychologue clinicienne de formation, effectuant un doctorat en sociologie, m'appuyant tout au long de ma recherche sur des concepts philosophiques et phénoménologique, j'ai parfois eu la sensation vertigineuse d'une inconstance disciplinaire. Je pensais qu'il me fallait trouver le bon lieu pour dire l'irreprésentable suscité par la torture. Je n'ai compris que tardivement, et c'est l'idée que je voudrais vous soumettre ici, que l'analyse de la torture force, par sa nature même, à un décloisonnement disciplinaire.

Dans l'après-coup de la thèse, j'ai réalisé que la démarche que j'avais eue correspondait à une approche transdisciplinaire telle qu'elle est définie par Basarab Nicolescu⁶, fondateur du CIRET, Centre International de Recherche et d'Etudes transdisciplinaires.

J'avais appréhendé la torture dans une approche holistique. L'idée gestaltiste qu'un tout diffère de la somme de ses parties m'a amenée à penser que ce n'était pas la somme des disciplines sollicitées qui rendrait à cette recherche la multiplicité disciplinaire qui lui était nécessaire. C'est pourquoi il m'a semblé plus adéquat de suivre le fil de l'argumentation propre à cet objet de recherche et ce indépendamment des champs disciplinaires, et de ne les expliciter que pour mettre en relief les théories que j'avançais. L'analyse était intrinsèquement multiple, et c'est cette multiplicité comme possibilité permanente qui me semble définir la transdisciplinarité. Ce qui différencie l'interdisciplinarité de la transdisciplinarité, c'est le fait que dans la première, il s'agit avant tout de travailler le dialogue entre les disciplines, alors que la seconde, signifie « à la fois entre les disciplines, à travers les différentes disciplines et au delà de toute discipline » (Basarab Nicolescu).

La question à laquelle il nous faut à présent répondre est de savoir en quoi précisément la torture force par sa nature même à un décloisonnement disciplinaire.

Les écrits en sciences humaines et sociales concernant la torture s'orientent habituellement vers la description symptomatique de ses effets traumatiques. Des exceptions existent bien entendu⁷, y compris de la part de cliniciens⁸, mais la tendance est d'aborder la torture sous le prisme de l'hégémonique théorie du traumatisme. Cette approche clive la société en deux : les personnes affectées par la torture et les soignants (et autres), indemnes. José Bleger soulignait

⁶ NICOLESCU B., *La transdisciplinarité, manifeste*, Monaco, Editions du Rocher, 1996.

⁷ Citons à titre d'exemple l'ouvrage de Pierre Vidal-Naquet : VIDAL-NAQUET P., *La Torture dans la République*, Paris, Minuit, 1972.

⁸ SIRONI F., *Bourreaux et victimes, psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob, 1999.

les dangers d'un tel clivage : « La société tend à installer un clivage entre ce que l'on considère comme sain et comme malade, comme normal et anormal. Ainsi s'établit un clivage très profond entre elle (la société "saine") et tous ceux qui, comme les fous, les délinquants et les prostituées finissent par produire des déviations et des maladies qui, on le suppose, n'ont rien à voir avec la structure sociale. La société s'auto-défend, non pas des fous, des délinquants et des prostituées, mais de sa propre folie, de sa propre délinquance, de sa propre prostitution ; de cette façon, elle les place hors d'elle-même, les méconnaît et les traite comme si elle lui étaient étrangères et ne lui appartenaient pas en propre. Cela se produit à travers un profond clivage. Cette ségrégation et ce clivage se transmettent par nos instruments et par nos connaissances. »⁹ Les théories traitant de ces questions traumatiques, en actant ce clivage, reproduisent un ordre binaire que nous avons décrit comme une problématique centrale des personnes ayant subi la torture, à savoir cette séparation radicale entre « le monde des vivants » et « le monde des morts » (nous pourrions même souligner que cet ordre binaire est particulièrement présent chez les tortionnaires, qui pour agir, pense le monde dans une césure radicale, à savoir le « nous » qu'il faut protéger, contre le « eux », l'entité ennemie perçue de manière caricaturale qu'il faut éliminer). Ce phénomène d'écho entre théories et phénomène étudié avait également été souligné par le psychanalyste argentin¹⁰.

La dimension sociopolitique, pourtant fondamentale à la compréhension et à l'accompagnement des personnes ayant été torturées, est donc souvent délaissée au profit d'une appréhension purement psychique voire victimisante. Or, étudier la torture par le seul biais de ses conséquences psychiques est réducteur voire problématique. Surtout lorsque l'on plaque des théories déjà élaborées, sur cette thématique. Citons en deux à titre d'exemple :

- Pour évoquer la torture, on parle de la relation bourreau/victime. Le terme de bourreau, a tendance à faire disparaître l'homme derrière l'acte produit, et ainsi déshumanisé, il devient une figure abstraite du Mal (et de fait irresponsable). Face à lui, la victime est réduite à ce seul statut de victime. Dans cette entité dualiste, la société disparaît, la torture devient une affaire entre deux personnes : la personne ayant été torturée n'est victime que de son tortionnaire, alors qu'elle est aussi parfois victime d'une société silencieuse.

⁹ BLEGER J., « Le groupe comme institution et le groupe dans les institutions », in M.-C. Caloz-Tschopp (dir), *Ambiguïté, violence et civilité, (re)lire aujourd'hui José Bleger (1923-1973) à Genève*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 44.

¹⁰ « Nos organisations psychiatriques, nos thérapies, nos théories et nos techniques ont aussi la même structure que le phénomène que nous essayons d'étudier. » BLEGER J., « Le groupe comme institution et le groupe dans les institutions », in M.-C. Caloz-Tschopp (dir), *Ambiguïté, violence et civilité, (re)lire aujourd'hui José Bleger (1923-1973) à Genève*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 44.

- Dans la suite logique de cette appréhension, la torture est souvent considérée au prisme du sadomasochisme. Or le sadomasochisme ne peut exister que dans une relation consentie (Gilles Deleuze), ce qui n'est évidemment pas le cas de la torture. De la même manière, le tortionnaire est bien souvent assimilé à un individu sadique. Je ne minimise pas le fait que parfois, l'intention sadique est la plus à même d'expliquer des actes de torture, surtout dans le cadre de violences privées. Mais lorsque la torture est érigée en véritable instrument de terreur et d'emprise, il me semble que le sadisme se surajoute à d'autres logiques. Le considérer comme fondateur du passage à l'acte serait alors, à mon avis, écarter d'un revers de main toutes les logiques qui sous-tendent la torture. Or le sadisme n'est pas la cause, ni l'essence de la torture, mais il en est le plus souvent le moyen. Il a en effet cette fonction folle de dénigrer, de chosifier, et ainsi de participer à la déshumanisation de la personne qui est torturée. Cette déshumanisation sert le tortionnaire, car elle amoindrit la portée de ses actes : en ne considérant pas la personne qu'il torture comme un être humain mais comme une chose, un déchet à éliminer de la société, il se donne l'illusion de n'enfreindre aucune loi humaine et peut même éprouver le sentiment de servir utilement la société. S'il abjecte son propre acte, il lui sera possible de le valoriser en surinvestissant ce rôle de héros sombre de la société qui se risque à se salir les mains¹¹, dévalorisant plus encore celui ou celle qui le force à l'accomplir.

Le second argument pour expliquer en quoi étudier la torture par le seul biais de ses conséquences psychiques est problématique, est que la torture n'est pas pathologique.

Lorsque des patients se présentent en consultation avec des symptômes particulièrement invalidants, comme des troubles de mémoires, des insomnies, de replis sur soi qui font penser à un état psychotique, tout porte à croire qu'il s'agit d'une pathologie. Or dans les situations de torture, la problématique soulevée est avant tout sociale et politique ; plus même : les expressions symptomatiques des personnes torturées sont des réactions normales face à une situation anormale (Jean-Claude Métraux¹²). Et de fait, les thérapies habituellement proposées s'avèrent inopérantes.

Ce point peut s'illustrer avec la métaphore du cristal proposée par Sigmund Freud pour imager la structure psychique. Freud explique dans ses *Nouvelles conférences sur la*

¹¹ Cette logique rejoint une manière singulière de considérer le tortionnaire dans nos sociétés démocratiques, incarné par le héros Jack Bauer de la série 24 heures chrono, qui réproouve la torture, mais l'utilise contraint en raison de son efficacité. Charlotte Lacoste nomme cette nouvelle figure du tortionnaire « le bourreau gentilhomme ». LACOSTE C., *Séductions du bourreau*, Paris, Puf, 2010.

¹² MÉTRAUX J.-C., « Au temps du silence, la nosographie reste muette. Les syndromes post-traumatiques en question », in F. Maquéda (dir.), *Traumatismes de guerre, actualités cliniques et humanitaires*, Revigny-sur-Ornain, Hommes et perspectives, 1999, p. 41-66.

*psychanalyse*¹³, que si nous « jetons par terre un cristal, il se brisera, non pas n'importe comment, mais suivant ses lignes de clivage, en morceaux dont la délimitation, *quoique invisible*, était cependant déterminée auparavant par la structure du cristal » (Freud, 1932). Pour lui, il en est de même pour la structure psychique qui s'organise dès la naissance en fonction des modes de relation aux parents, des traumatismes, des conflits, des frustrations, des mécanismes de défense du moi. Si cette structure psychique doit se briser, la cassure se fera selon les lignes de fracture prédéterminées que l'histoire personnelle aura laissées dans l'inconscient. Le sujet décompensera alors en fonction de cette prédétermination, sur un mode psychotique, névrotique, ou encore narcissique.

Mais qu'en est-il lorsqu'une personne ou un groupe de personnes s'applique intentionnellement à produire l'anéantissement existentiel d'un être ? Lorsqu'un sujet est démoli par des actes de torture, le clinicien peut observer une grande confusion symptomatologique. Le cristal bien sûr, s'est brisé selon des lignes de fragilité prédéterminées, mais aussi et surtout par des lignes qu'autrui (le tortionnaire) a produites. Il ne s'agit plus de quelques morceaux de cristaux rompus sur le sol, mais plutôt d'un émiettement soigneusement obtenu par un être qui s'est acharné à le briser à coups de marteaux. On touche dès lors à une impasse clinique : les modèles psychanalytique et psychopathologique proposent des dispositifs thérapeutiques qui ne tiennent plus, si on les applique sans prendre en compte cette intentionnalité. Il est inadapté de confronter le sujet à ses traumas infantiles dans un tel contexte, de le responsabiliser par rapport aux symptômes qu'il présente, ou encore de s'interroger sur le lien entre son vécu et son complexe d'Œdipe. Le sujet qui a subi le système torturant est trop ancré dans une réalité que l'on se doit de prendre en compte pour offrir un dispositif clinique pertinent.

Des psychanalystes se sont engagés depuis plusieurs décennies à construire de nouveaux modèles théoriques prenant en compte cette réalité, mais restent malheureusement minoritaires¹⁴. Pour la grande majorité, la torture est appréhendée comme « névrose de guerre » (Sigmund Freud) ou « névrose traumatique » (Claude Barrois), mais la terminologie

¹³ FREUD S., *Nouvelles conférences sur la psychanalyse (1915-16, 1916-17)*, Paris, Gallimard, nrf, 1936.

¹⁴ La psychanalyste Silvia Amati Sas explique par exemple : « Lorsque nous parlons en tant que psychanalystes du traumatisme provoqué par la torture, nous devons considérer que certaines données théoriques ou techniques de notre cadre analytique habituel, auront peut-être à être modifiées lors d'un travail effectif avec ces patients. Nous devons garder à l'esprit que la torture est un outil organisé par un pouvoir sociopolitique dont le but principal est de provoquer le conformisme social par des modèles de terreur et violence traumatique. Nous courrons trop facilement le risque de décrire la torture avec des concepts apparemment évidents (comme, par exemple, le sadomasochisme) sans la situer dans un contexte institutionnel d'obéissance à des ordres et d'autorisation d'actes de cruauté, donnés à ses agents par les organisations au pouvoir », AMATI-SAS S., « L'ambiguïté comme défense dans les traumas extrêmes », in M.-C. Caloz-Tschopp (dir), *Ambiguïté, violence et civilité, (re)lire aujourd'hui José Bleger (1923-1973) à Genève*, Paris, L'Harmattan, 2014.

de « névrose » renvoie à l'idée d'un conflit intrapsychique et ne reflète pas la réalité de la torture. Si nous attrapons les choses sous l'angle du conflit psychique, le premier risque est de passer totalement à côté de la spécificité de la torture, à savoir qu'un tiers, intentionnellement, a cherché à produire l'anéantissement d'un individu, le second est de responsabiliser le sujet par rapport aux symptômes qu'il présente dans l'après-coup des sévices.

Par ailleurs, la question même du traumatisme est à interroger. « Je ne suis pas traumatisé », écrivait Jean Améry en 1966, « je me trouve en parfaite concordance intellectuelle et psychique avec la réalité. Je vis et mets en lumière dans mon existence personnelle une réalité historique propre à mon époque, et comme j'en ai fait une expérience plus profonde que la plupart des camarades de ma tribu, je peux aussi mieux l'éclairer. » Dans cette volonté de détacher son être de ce qu'il a vécu et le refus d'être englouti sous le terme technique de « traumatisme », on peut entendre le désir de Jean Améry de ne pas se laisser écraser par cette manière figée, stéréotypée, stigmatisante, de considérer la personne qui a vécu un drame de cette ampleur.

Ces considérations m'ont amenée à rompre avec une approche pathologisante, tant dans le choix de mes théories que dans le choix de vocabulaire ; elles m'ont rapprochée tout d'abord de la sociologie puis de la phénoménologie. J'ai privilégié un vocabulaire issu de la phénoménologie – comme *l'être au monde* ; le rapport au monde ; les possibilités d'être ; *l'être-là*, etc., persuadée comme le souligne Marcelo Vinar, psychanalyste uruguayen, que la façon de nommer les faits n'est ni accessoire ni innocente ; qu'au contraire, elle consolide la manière de les appréhender. Avec le recul, je peux souligner la difficulté de se dégager pleinement de la tentation taxonomique, tant il semblerait parfois que les nouvelles terminologies usitées ne sont pas en lien avec des phénomènes connus – reconnus – qui permettent une compréhension rapide du lecteur. Il sera toujours plus évident de saisir qu'une personne souffre de problèmes de concentration suite à des actes de torture, que d'appréhender ses difficultés d'être-là et de présence au monde. Mais l'un et l'autre n'impliquent pas la même chose.

J'ai souhaité ne pas emprunter certaines terminologies quitte à alourdir parfois les structures langagières : le fait de parler par exemple d'une « personne ayant subi le système torturant », plutôt que de dire : le « sujet traumatisé », ou le « sujet torturé ». Dans le « sujet traumatisé », ou la « victime », le sujet semble se confondre avec son traumatisme, voire même s'y dissoudre ; et dans le « sujet torturé », le sujet semble collé aux actes de tortures. En utilisant la terminologie « d'une personne ayant subi le système torturant », j'ai tenu à souligner le poids sur le sujet des effets du système torturant, sans pour autant effacer le sujet et ses

possibilités de dégageant. Si le sujet s'efface un temps sous le coup de la démolition, le plus souvent cet effacement est temporaire, les possibilités d'être apparaissent au sujet et lui donnent l'occasion d'être à nouveau dans le monde.

2 – Retranscription les effets du système torturant

Les récits d'acte de torture tendent à produire deux réactions radicalement opposées : une réaction de fuite, et une fascination morbide. Dans les deux cas, l'acte (et ce qu'il représente) n'est pas pensé. « Il y a des thèmes qui dégoûtent tout le monde, et moi aussi, mais il faut en parler », disait Marcelo Vinar, citant un proverbe chinois. La torture m'a toujours profondément heurtée en tant qu'être humain quand j'ai pu en prendre véritablement conscience, ce qui n'a pas été immédiat comme je le relate dans le livre tiré de la thèse¹⁵. Mais c'est devenu une nécessité absolue de trouver les mots pour la dire, car elle génère de l'impensable, de l'irreprésentable, et produit du silence.

L'un des enjeux de ma thèse était donc de trouver la manière de retranscrire ce que représente la torture tout en donnant au lecteur la possibilité de la penser. J'ai choisi de retranscrire ce vécu de la torture d'une manière incarnée, par le récit de rencontres avec des patients en situation d'exil (demandeurs d'asile, réfugiés statutaires, dublinés, déboutés du droit d'asile). Je voulais que le lecteur puisse comprendre de l'intérieur les bouleversements des personnes qui avaient vécu la torture, qu'il saisissent comment l'être s'était désarticulé, à la fois par rapport à lui-même – il est fréquent que ces personnes aient introjecté la représentation que les tortionnaires avaient d'eux-mêmes, celle d'une souillure de l'humanité – mais aussi dans leur rapport au monde fait de tensions, d'angoisse et de méfiance à l'égard d'autrui.

Concrètement, j'ai cherché parmi 146 dossiers de personnes que j'avais suivies en tant que psychologue les situations qui me paraissaient illustrer le mieux cette *démolition* de l'être (Marcelo Vinar), et la façon dont elle était l'effet d'une triple perte : une perte pour le sujet de ses assises subjectives, de ses capacités relationnelles et de ses assises dans le monde, et ce quelques soient les déclinaisons personnelles de cette désarticulation.

Dans un second temps, pour répondre à ma question initiale, à savoir s'il était véritablement possible de se déprendre des effets de la torture, j'ai analysé ce qu'advenaient ces effets

¹⁵ MONTAGUT M., *L'être et la torture*, Paris, PUF, 2014

d'emprise dans une perspective diachronique en retrouvant d'anciens patients suivis des années auparavant. Ils ont réfléchi avec moi à ces questions, apportant leur témoignage sur la façon dont ils appréhendaient désormais leur quotidien.

A la fin de la thérapie, ces patients allaient bien. Ils s'étaient dégagés des principales manifestations symptomatiques liées à la torture, se tenaient dans des dynamiques très positives, à nouveau pleinement engagés dans « le monde des vivants ». Tous avaient formulé, différemment, l'idée qu'ils avaient renoué avec leur humanité.

Les retrouver fut pour moi un beau moment d'émotion, mais cette joie – partagée il me semble – a rapidement laissé place à une certaine tristesse teintée de désillusion. Je les avais quittés tournés vers l'avenir, et les ai retrouvés toujours en proie à ce combat sans fin contre l'emprise du système torturant. La torture m'est apparue comme indélébile sur l'humain qui en a été impacté, et je n'ai pu qu'admettre le caractère partiel de la désemprise du lien totalitaire, souvent d'ailleurs au prix d'une fracture de l'être.

Pour illustrer cette trace de la torture dans l'être, on peut évoquer ce que l'une des patientes a nommé très justement « un rapport épidermique à autrui », qui souligne la mémoire du corps. Alors qu'au tout début du suivi, quasiment tous étaient dans une rupture radicale avec les autres et le monde, ils ont pu réinvestir leur entourage, et s'assurer de la légitimité de leur place dans le monde, ce qui signe véritablement une désemprise. Pour autant, il subsiste dans leur rapport à autrui une conscience aiguisée d'une potentielle dangerosité : leur croyance est que toute relation humaine porte en elle de façon embryonnaire une relation de pouvoir et d'emprise. Cela peut se traduire par exemple par des moments durant lesquels ils se sentent contraints de mettre un terme à une conversation en cours, éprouvent l'impérieux besoin de se protéger en fuyant l'autre qui se tient en face d'eux (ils se murent dans leur silence, certains sortent de la pièce, vont faire un tour dehors...).

Ainsi, le dégagement de l'emprise de la torture ne se réduit pas à la disparition des principaux symptômes qu'elle a pu faire apparaître (troubles du sommeil, cauchemars, difficulté à se repérer dans le temps dans l'espace, à s'adresser à un autre etc.). Tout cela peut se surmonter par un travail clinique spécifique. Pour autant, « la réussite » d'une telle thérapie ne signe pas la disparition totale de l'emprise. Des moments de crises peuvent revenir, même s'ils sont plus brefs, mieux appréhendés par les sujets qui se savent armés pour y faire face. Leurs résurgences placent les personnes dans un état d'alerte plus ou moins prégnant, que nous avons nommé *l'intranquillité*.

De la même façon, la reconnaissance statutaire pour les personnes en situation d'exil (c'est-à-dire le fait d'obtenir la protection d'un état et la possibilité de vivre dans ce pays d'accueil en tant que réfugié politique) est primordiale pour le bien être des personnes (une non-reconnaissance plonge les sujets dans une errance d'une très grande violence), mais ne vaut en aucun cas comme réparation symbolique des sévices subis. L'impunité des tortionnaires reste entière, et plane comme une ombre sur ces vies reconstruites.

CONCLUSION

On a souvent tendance à penser que la torture ne peut se produire que dans un ailleurs qui nous semble à nous, citoyens de démocraties, assez éloigné. Notre mémoire de la torture est très limitée, et pourtant au XX^e siècle, on peut relever un phénomène de la résurgence de la torture, qui est le fait en premier lieu de la naissance d'États totalitaires dans lesquels la torture, sans être au premier plan, demeurait une arme d'oppression très utilisée. Mais cette résurgence est à lier également à la modernisation de la guerre, à la recherche de renseignements et donc au développement de services spéciaux¹⁶. Par ailleurs la torture a été massivement utilisée dans les guerres coloniales, ou les grands conflits armés.

Un second phénomène doit également être relevé : il s'agit de l'invisibilisation de la torture dans les démocraties.

Le caractère sanglant et « spectaculaire » de la torture a été progressivement délaissé au profit d'une torture dite blanche, qui ne laisse pas de trace physique – en anglais on parle de *no-touch torture*, la torture qui ne touche pas –, et pourrait donner l'image, évidemment erronée, d'une humanisation de la torture. Cette torture blanche ou torture propre, comme on parle de guerre propre, recouvre les techniques de privations sensorielles, de positions de stress, de simulacres d'exécutions, d'humiliations sexuelles et culturelles, d'isolement prolongé, etc. Le recours à la torture psychologique, n'est pas nouveau en soi¹⁷ mais arrange les États

¹⁶ MELLOR A., *La Torture : son histoire, son abolition, sa réapparition au XX^e siècle*, Paris, Horizons littéraires, 1949.

¹⁷ Tout commence dans les années 1950, lorsque des chercheurs en neuropsychologie ont entamé des travaux sur la privation sensorielle : Donald Olding Hebb qui a effectué sa thèse sur la privation sensorielle des rats puis l'a expérimentée sur des étudiants volontaires à l'université canadienne de Mc Gill et John Cunningham Lilly, spécialiste de la communication des dauphins, qui a conçu le caisson d'isolation sensorielle (Mc Coy ; Terestchenko). Ces chercheurs ont mis en évidence les troubles psychiques importants provoqués par ces privations et par l'isolement. Les sujets qui y étaient soumis étaient profondément affaiblis, dans un état de régression mentale, désorientés temporellement, spatialement, et souffraient d'hallucinations... La CIA qui finançait ces travaux s'en est servi pour perfectionner ses techniques d'interrogatoire.

démocratiques, car il leur permet de se prémunir d'actions judiciaires – la torture blanche ne laisse pas de marque sur le corps – et de se justifier devant leur opinion publique. En effet, l'argument qui sous-tend son utilisation est que dans un contexte extraordinaire (de lutte anti-terroriste par exemple), l'utilisation de méthodes extraordinaires est impératif (c'est le fameux scénario de la bombe à retardement¹⁸). La justification tient dans l'idée d'une torture qui viserait juste obtenir le renseignement nécessaire mais resterait humaine et contrôlée¹⁹. L'opinion publique méconnaissant profondément ces sévices, au point de ne pas les assimiler à de la torture, est amené à croire que l'absence de sang rend l'acte plus humain. Le sentiment d'horreur n'est pas le même, car il est difficile de croire, qu'avoir de la musique à fort volume dans les oreilles 24 heures sur 24 pendant plusieurs jours est autant dévastateur que de recevoir des coups²⁰.

La perversité de la torture blanche, c'est de laisser penser que par cette forme nouvelle, les enjeux de la torture seraient différents. Or la volonté d'anéantir, de démolir l'être humain est exactement la même. Il s'agit de briser le sujet dans sa volonté, de produire sa désobjectivation.

Dénoncer cette invisibilisation me paraît tout à fait indispensable. Penser la torture, dans toutes les modalités qu'elle peut prendre, rester vigilant aux justifications avancées pour défendre son recours, sont autant de pas qui nous permettent de ne pas plier à l'indifférence ou au silence que la torture tend à produire.

¹⁸ Le scénario de la bombe à retardement tient à un dilemme moral : « N'auriez-vous pas recours à la torture si vous déteniez un homme qui sait où et quand doit exploser une bombe qui va tuer de nombreuses vies innocentes, et qui refuse de parler ? ». Ce scénario dans « l'air du temps » nous est particulièrement familier car il est développé dans l'univers télévisuel et cinématographique. La série 24 heures chrono diffusée en novembre 2001, ou le film *Unthinkable* diffusé en mai 2010 en sont les illustrations les plus abouties. Il repose néanmoins sur une véritable méconnaissance de la torture. Association pour la prévention de la Torture, *Désamorcer le scénario de la bombe à retardement, pourquoi nous devons toujours dire NON à la torture*, Genève, 2007.

¹⁹ C'était par exemple l'argument développé aux Etats-Unis en 2005 par Alberto Gonzales, ancien secrétaire d'État à la justice, qui a installé officiellement une tolérance aux actes de torture, en approuvant « un certain degré de torture ». En définissant la torture comme une douleur physique « d'une intensité telle qu'elle s'accompagne de blessures physiques sérieuses comme la défaillance d'organes ou la mort », il s'est engouffré dans la brèche laissée par la distinction entre une « torture véritable » et une « torture blanche », qui en serait une déclinaison douce et légalement acceptable lorsque la sécurité d'un État est engagée. Pour lui (selon le *Washington Post* du 2 janvier 2005), la guerre contre le terrorisme rend « caduques les limitations de Genève relatives à l'interrogatoire des détenus. »

²⁰ Suzanne Cusick (Professeur de Musique à l'université de New York) s'est intéressée à la façon dont les actes de torture ont été représentés dans la blogosphère au moment où les premières informations sur Guantánamo étaient rendues publiques. Les blogueurs plaisantaient autour de la playlist, proposant des titres de chansons alternatifs en guise de torture.

BIBLIOGRAPHIE

- AMERY J., *Par-delà le crime et le châtement : essai pour surmonter l'insurmontable (1966)*, Arles, Actes Sud, Babel, 2004.
- APT, *Désamorcer le scénario de la bombe à retardement, pourquoi nous devons toujours dire NON à la torture*, Genève, 2007.
- ARENDE H., *Responsabilité et Jugement (1950-1973)*, Paris, Payot-Rivages, 2005.
- BARROIS C., *Les Névroses traumatiques*, Paris, Dunod, 1998.
- BRANCHE R., SIRONI F., « La torture aux frontières de l'humain », *Revue internationale des sciences sociales*, 4/2002, n° 174, p. 591-600, Lien internet : www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2002-4-page-591.htm.
- BRETON P., *Les Refusants : comment refuse-t-on de devenir un exécuteur ?*, Paris, La Découverte, 2009.
- BROWNING R.C., *Des hommes ordinaires : le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne (1992)*, Paris, Tallandier, 2007.
- CALOZ-TSCHOPP M.-C. (dir), *Ambiguïté, violence et civilité, (re)lire aujourd'hui José Bleger (1923-1973) à Genève*, Paris, L'Harmattan, 2014
- CUSICK G.S., « “You are in a place that is out of the world...” : Music in the Detention Camps of the “Global War on Terror” », *Journal of the Society for American Music*, 2008, vol. 2, n°1.
- FREUD S., *Nouvelles conférences sur la psychanalyse (1915-16, 1916-17)*, Paris, Gallimard, nrf, 1936.
- LACOSTE C., *Séductions du bourreau*, Paris, Puf, 2010.
- MC COY A.W., *A Question of Torture. CIA Interrogation from the Cold War to the War on Terror*, New York, Metropolitan Books, 2006.
- MELLOR A., *La Torture : son histoire, son abolition, sa réapparition au XX^e siècle*, Paris, Horizons littéraires, 1949.
- MÉTRAUX J.-C., « Au temps du silence, la nosographie reste muette. Les syndromes post-traumatiques en question », in F. Maquéda (dir.), *Traumatismes de guerre, actualités cliniques et humanitaires*, Revigny-sur-Ornain, Hommes et perspectives, 1999, p. 41-66.
- MILGRAM S., *La soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
- MONTAGUT M., *L'être et la torture*, Paris, PUF, 2014
- ROKEACH M., *The Open and Closed Mind : Investigations into the nature of belief systems and personality systems*, New York, Basic Books, 1960.
- TERESTCHENKO M., *Du bon usage de la torture ou comment les démocraties justifient l'injustifiable*, Paris, La Découverte, 2008.
- VIDAL-NAQUET P., *La Torture dans la République*, Paris, Minuit, 1972.

VIÑAR M.N., VIÑAR M., *Exil et Torture*, Paris, Denoël, 1989.
WELZER H., *Les Exécuteurs : des hommes normaux aux meurtriers de masse*, Paris, Gallimard, 2007.